

## HERPÈSVIRUS ÉQUIN

### INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le Réseau équin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) souhaite rappeler aux acteurs du secteur l'importance de faire preuve de vigilance et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et contrôler les infections causées par l'herpèsvirus équin (HVE). En raison de sa contagiosité et de la gravité de certaines manifestations cliniques associées à sa présence, ce virus représente une menace pour la santé des chevaux dans l'ensemble du Québec, bien que le nombre de cas détectés annuellement demeure généralement limité.

### DESCRIPTION DE LA MALADIE

Les herpèsvirus équins (HVE) sont des virus très communs dans les populations de chevaux partout dans le monde. Le virus présente différents types, dont les plus significatifs sont le type 1 (HVE-1) et le type 4 (HVE-4).

La maladie se présente généralement sous la forme respiratoire ou provoque des avortements. La myéloencéphalopathie, forme nerveuse de l'infection à HVE habituellement de type 1, est plus rare et plus sévère et peut même se révéler fatale. Elle peut se manifester par de la fièvre, une ataxie (incoordination) de légère à sévère touchant souvent de façon plus marquée les membres postérieurs, de l'incontinence urinaire et, plus rarement, par d'autres signes nerveux. Des signes respiratoires peuvent également être observés. Les signes cliniques peuvent apparaître de 7 à 12 jours après l'infection. La majorité des chevaux récupèrent après plusieurs semaines, mais des déficits neurologiques de légers à modérés peuvent persister pendant plusieurs mois. Il arrive qu'on doive euthanasier les chevaux gravement atteints. Le degré de gravité de l'infection dépend de divers facteurs, notamment de la présence d'une souche virale très pathogène.

### TRANSMISSION

L'herpèsvirus équin est un virus très contagieux. Les chevaux peuvent excréter le virus et ainsi contaminer d'autres chevaux sans nécessairement présenter de signes de la maladie. Un cheval malade reste généralement contagieux d'une à deux semaines (au maximum 21 jours) après la disparition des signes cliniques.

Le virus est transmis principalement par contact direct et par aérosols, mais aussi par l'équipement (auge, bride, brosse, remorque, etc.), les vêtements, les bottes ou les mains contaminées ou encore par les produits d'un avortement (foetus, membranes fœtales, etc.). Il peut survivre jusqu'à sept jours dans l'environnement, mais est sensible aux désinfectants les plus communs.

## DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

Il faut rapidement faire appel à un médecin vétérinaire praticien lorsqu'un cheval présente des signes cliniques compatibles avec une infection à HVE. Le traitement permet d'empêcher la détérioration de la condition du cheval malade, mais n'élimine pas le virus. Il vise à limiter l'inflammation et les complications possibles, notamment celles liées à l'incontinence urinaire.

## PRÉVENTION ET CONTRÔLE

La vaccination permet de limiter les répercussions associées à la forme respiratoire de la maladie et aux avortements. Elle peut contribuer à diminuer l'excrétion du virus ainsi que la gravité et la durée des signes cliniques.

Des mesures de biosécurité contribuant à prévenir la maladie et à contrer le risque de sa propagation doivent être appliquées par l'ensemble des intervenants de l'industrie équine. Ceux-ci devraient notamment :

- isoler les chevaux nouvellement introduits ou malades;
- se laver les mains soigneusement entre les manipulations de chevaux;
- éviter ou restreindre le partage d'équipement entre chevaux;
- nettoyer les bottes et porter des vêtements propres;
- éliminer rapidement les produits de l'avortement;
- mettre en place des procédures de nettoyage et de désinfection réguliers.

L'information complète à ce sujet peut être consultée dans le [Guide de biosécurité équine](#) produit par Cheval Québec, en collaboration avec l'Association des vétérinaires équins du Québec.

Il est primordial d'être vigilant afin de repérer rapidement les chevaux malades, lesquels doivent être isolés et examinés par un médecin vétérinaire praticien.

## MESURES PARTICULIÈRES

Lorsque des **cas d'infection** à HVE de la forme nerveuse dans un établissement sont confirmés, il est nécessaire d'appliquer strictement pendant au moins 28 jours à partir des premiers signes d'apparition de la maladie chez un cheval les mesures supplémentaires suivantes :

- mettre en quarantaine l'établissement en limitant les visites et les déplacements;
- isoler le cheval atteint et prendre la température corporelle de tous les chevaux deux fois par jour;
- redoubler de vigilance et renforcer les mesures de biosécurité en augmentant la fréquence des nettoyages et des désinfections;
- annuler toute participation à des rassemblements.

Lorsqu'un cheval ne présentant pas de signe de maladie a été **en contact** direct ou indirect avec un cheval diagnostiqué positif (ayant par exemple séjourné dans le même établissement), il est nécessaire d'appliquer les mêmes mesures pendant au moins 14 jours. Après cette période et sous la recommandation d'un médecin vétérinaire praticien, l'absence de fièvre et de signes cliniques ainsi des prélèvements nasaux démontrant des résultats négatifs à l'HVE pourront discontinuer l'application de ces mesures particulières. Autrement, elles devront être appliquées pendant 28 jours.

---

## **CONCLUSION : VIGILANCE, PRÉVENTION ET CONTRÔLE**

Les éclosions d'infections à HVE peuvent toucher plusieurs chevaux dans de grands établissements ou lors de rassemblements équins. De tels contextes font ressortir l'importance de la prévention et du contrôle de cette maladie. Tout le secteur équin doit contribuer à protéger la santé des chevaux et de l'industrie en restant vigilant et en prenant les mesures adéquates.

Si vous observez des signes cliniques pouvant être associés à une infection à HVE, consultez votre médecin vétérinaire praticien. Le Réseau équin du MAPAQ rappelle aux médecins vétérinaires praticiens qu'il est important de signaler toute situation anormale ou susceptible d'affecter la santé du cheptel équin.

## **POUR PLUS D'INFORMATION**

Communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX.